



PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil municipal de Chesterville, se tiendra à huis clos en visioconférence, le 25 janvier 2022 à 19 h 00.

À laquelle sont présents :

Monsieur Vincent Desrochers, maire
Monsieur Martin Germain, conseiller #1
Madame Amélie Croteau, conseillère #2
Monsieur Steve Gauthier, conseiller #3
Madame Chantal Desharnais, conseillère #4
Monsieur Jasmin Desharnais, conseiller #5
Monsieur Sébastien St-Pierre, conseiller #6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire,
Monsieur Vincent Desrochers

Est également présente:

Madame Joanne Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT le décret numéro 51-2022, du 19 janvier 2022 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois jusqu'au 28 janvier 2022, la séance sera tenue à huis clos en visioconférence et elle est enregistrée par le maire Vincent Desrochers. L'enregistrement audio sera déposé sur le site Internet pour que les citoyens puissent y avoir accès dans les plus brefs délais.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Renonciation de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget de la municipalité de Chesterville pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022
5. Adoption du programme triennal des immobilisations (PTI) de la municipalité de Chesterville pour les années 2022-2023-2024
6. Période de questions sur le sujet ci-haut mentionné
7. Levée de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 19 h 00.

2. Renonciation de l'avis de convocation

2022-01-026

Considérant l'article 157 du code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Sébastien St-Pierre, appuyée par le conseiller Steve Gauthier;

Il est résolu

DE renoncer à cet avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption de l'ordre du jour

2022-01-027

Sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté comme déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du budget de la municipalité de Chesterville pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022

Point ajourné

5. Adoption du programme triennal des immobilisations (PTI) de la municipalité de Chesterville pour les années 2022-2023-2024

Point ajourné

6. Période de questions sur le sujet ci-haut mentionné

7. Ajournement de la séance

2022-01-028

Sur proposition de la conseillère Amélie Croteau, appuyée par le conseiller Martin Germain;

Il est résolu

D'ajourner la présente séance au 27 janvier 2022, 19 heures.

Levée de l'assemblée : 19 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vincent Desrochers,
Maire

Joanne Giguère,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière